

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 23

Convoqués le :
19/10/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI. Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

=====

**POINT 2022-59- Extension du lot de chasse : évolution de la facturation
pour l'année 2022**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Par délibération du 27 septembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant au bail de chasse portant la surface totale chassée à 70,58 hectares, au prix de 282,32 € pour la totalité du lot ainsi étendu, et par an.

En date du 26 avril 2022, un premier titre de recette de 70,00 € a déjà été émis pour le règlement du bail de chasse.

Afin de permettre le recouvrement du loyer pour l'extension du lot pour l'année 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un titre complémentaire de 70,58 €, correspondant à la location du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022.

A compter de 2023, un titre global sera émis pour un montant de 282,32 €, conformément à l'avenant au bail de chasse du 1^{er} octobre 2022.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE l'émission d'un titre complémentaire de 70,58 € correspondant à trois mois de location du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20221025-2022-59-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

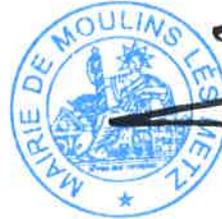
Réception par le préfet : 28/10/2022

Affichage : 28/10/2022

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/10/2022

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.